



Rapport annuel 2019

COMITÉ DE VIGILANCE
LIEU D'ENFOUISSEMENT DE SAINT-NICÉPHORE

L'art de bâtir des ponts

transfertconsult.ca

Table des matières

Note.....	1
1 Contexte	1
1.1 Mandat et fonctionnement.....	1
1.2 Composition.....	2
1.3 Calendrier annuel	4
2 Travaux réalisés	4
3 Suivi environnemental des eaux	5
4 Performance environnementale	6
4.1 Captage et mise en valeur du biogaz.....	6
4.2 Eaux de lixiviation	7
4.3 Reboisement et aménagements fauniques	7
4.4 Travaux de stabilisation des berges par le GARAF	8
4.5 Suivi de la biodiversité sur le site (GARAF)	8
5 Suivis sonores	8
6 Projet de valorisation du lixiviat par irrigation de saules.....	9
7 Visite terrain du lieu d'enfouissement.....	10
8 Bilan de l'année.....	11
8.1 Contribution au fonds de fermeture	11
8.2 Contribution au Fonds d'urgence et d'action environnementale	11
8.3 Contrôle des goélands	12
8.4 Bilan annuel des plaintes	12
8.5 Bilan des visites du MELCC	13
8.6 Autres dossiers	13
9 Autorisations et développement de la propriété	14
9.1 Décret pour l'extension des opérations d'un an sur la phase 3A	14
9.2 Projet d'exploitation de la phase 3B	14
10 Résultats.....	15

Liste des annexes

Annexe 1 Calendrier thématique 2019	16
Annexe 2 Bilan du reboisement	18
Annexe 3 Registre 2019 des plaintes	20
Annexe 4 Registre 2019 des visites du MELCC.....	22
Annexe 5 Carte du site de Saint-Nicéphore	24

NOTE

Le rapport d'activités 2019 du Comité de vigilance du lieu d'enfouissement de Saint-Nicéphore a été préparé par Transfert Environnement et Société (ci-après Transfert), puis révisé et adopté par les membres du Comité. Il résume les activités du Comité dans la dernière année et donne un aperçu des travaux à venir.

Transfert, une entreprise de conseil en participation publique, a collaboré à la création du Comité de vigilance en 2006, anime les rencontres du Comité et rédige les comptes rendus.

Le rapport annuel vise à faire connaître le Comité auprès de la population, à augmenter la visibilité de ses activités, à valoriser les résultats obtenus et à susciter l'intérêt à participer au Comité.

Enfin, le rapport a été produit dans un souci de synthèse, pour en faciliter la lecture. Des illustrations, tirées des présentations de WM, y ont été intégrées pour aider à la compréhension. Les personnes intéressées à obtenir plus de détails sur certains sujets peuvent consulter les comptes rendus et les présentations disponibles, sur le site Internet du Comité, à l'adresse suivante :

www.vigilancewmst-nicephore.org

1 CONTEXTE

1.1 MANDAT ET FONCTIONNEMENT

Le Comité de vigilance du lieu d'enfouissement de Saint-Nicéphore a été mis en place en 2006. Il vise à associer de plus près la communauté au suivi des activités de Waste Management (WM).

Son mandat consiste à :

- Informer les membres et la communauté à propos :
 - ◆ Des opérations du site
 - ◆ Des projets de développement
- Veiller à la conformité du lieu d'enfouissement avec les normes en vigueur
- Faire des recommandations concernant :
 - ◆ Le fonctionnement des installations
 - ◆ L'atténuation des nuisances et des impacts sur l'environnement

Le Comité rassemble des résidents du voisinage, des gestionnaires municipaux, un organisme socio-économique, des groupes environnementaux, des élus, ainsi qu'une représentante du milieu agricole. Cette représentativité favorise la diversité des opinions exprimées, des échanges riches en points de vue et une bonne diffusion de l'information dans la communauté.

Des représentants de WM sont également présents aux rencontres pour informer les membres, répondre à leurs questions et fournir le soutien nécessaire au bon fonctionnement du Comité.

Les membres du Comité se réunissent quatre fois par année pour discuter du fonctionnement du site, des suivis environnementaux, ou encore des préoccupations soulevées dans le milieu. À la suite de chaque réunion, un compte rendu est rédigé et vérifié par les membres.

Depuis 2008, le Comité s'est doté d'un site Internet présentant le Comité, son mandat, ses activités, les comptes rendus des rencontres et les présentations préparées par WM. En 2018, le site a été mis à jour afin d'en actualiser l'aspect visuel et simplifier la navigation.

Pour en savoir plus, consultez le site du Comité
www.vigilancewmst-nicephore.org

Vous y retrouverez :

- Un formulaire pour recevoir des alertes par courriel lorsque des travaux peuvent occasionner des odeurs ou du bruit
- Les coordonnées pour contacter le Comité ou WM
- Toute la documentation relative aux travaux du Comité, incluant les comptes rendus et les présentations

1.2 COMPOSITION

La composition du Comité à la fin de l'année 2019 était la suivante :

Tableau 1.1 Composition du Comité au 27 novembre 2019

Catégorie	Fonction ou organisme	Nom
Représentants du voisinage	Résidente du Club du Faisan	Mme Diane Faucher
	Citoyen	M. Alain Gauthier
	Citoyen	M. Serge Girard
Représentants du milieu municipal	MRC Drummond	M. Michel Noël Mme Anick Verville
	Ville de Drummondville	M. Roger Leblanc Mme Stéphanie Lacoste M. John Husk
Représentants des groupes environnementaux	COGESAF	M. Yves Gatien (Président)
	Conseil Régional de l'Environnement du Centre-du-Québec (CRECQ)	Mme Marie-Pascale Duvieusart
	Société ornithologique du Centre-du-Québec	Mme Suzanne Lévesque
Représentants des organismes socio-économiques	Chambre de commerce de Drummondville	M. Marc Tremblay
Représentante du milieu agricole	UPA	Mme Patricia Brügger

Une membre du Comité, présente au début de 2019, a quitté durant l'année :

Tableau 1.2 Départs du Comité au cours de l'année 2019

Catégorie	Fonction ou organisme	Nom
Représentant des organismes socio-économiques	Chambre de commerce de Drummondville	Mme Céline Burdet

En parallèle, de nouveaux membres du voisinage ont été nommés et assisteront aux réunions à compter de 2020.

C'est avec tristesse que les membres ont observé une minute de silence, lors de la rencontre de septembre, à l'endroit de M. Patrick Roberge, représentant du Club du Faisan au Comité, qui est décédé le 6 août 2019.

Voici les représentants de WM ayant participé aux réunions du Comité en 2019 :

Tableau 1.3 Représentants de Waste Management

	Fonction	Nom
Représentants du site	Directeur des affaires publiques	M. Martin Dussault
	Directeur général adjoint, de l'ingénierie et de l'environnement	M. Ghislain Lacombe ing.
	Directeur des opérations du site de Saint-Nicéphore	M. Marc-Olivier Lamothe

Voici les représentants de Transfert ayant appuyé les rencontres du Comité en 2019 :

Tableau 1.4 Représentants de Transfert Environnement et Société

	Fonction	Nom
Représentants de Transfert	Animateur	M. Alex Craft
	Rapporteuse	Mme Camille Montreuil

Voici les autres intervenants ayant réalisé des présentations au Comité en 2019 :

Tableau 1.5 Autres intervenants

	Organisation	Nom	Présentation
Autres intervenants	Université de Sherbrooke	Mme Virginie Simard M. Mauro Duarte	Travaux de recherche menés par l'Université de Sherbrooke sur le site (matériaux de recouvrement alternatifs pour limiter la production de lixiviat)
	GARAF	M. Pablo Desfossés	Aménagements fauniques / biodiversité sur le site
	Raméa phytotechnologies	M. Louis-Clément Barbeau	Projet expérimental d'irrigation de saules par valorisation du lixiviat

1.3 CALENDRIER ANNUEL

Le calendrier thématique annuel contient les sujets à aborder pour les quatre réunions de l'année. Cette formule vise à assurer un suivi plus fluide et périodique des divers dossiers : travaux au site, suivi environnemental, suivi des plaintes et des visites de conformité du ministère, etc.

En début d'année, une proposition de calendrier est présentée au Comité pour son adoption. En tout temps, les membres conservent la possibilité d'ajouter des points aux ordres du jour dont ils souhaitent discuter.

Les sujets suivants sont des nouveautés ajoutées en 2019 :

- Projet de recherche de valorisation du lixiviat par irrigation de saules
- Travaux de recherche menés par l'Université de Sherbrooke sur le site visant à tester la capacité de différents matériaux de recouvrement à limiter la production de lixiviat

Le calendrier thématique 2019 complet est disponible en annexe 1.

2 TRAVAUX RÉALISÉS

WM fait le point de façon régulière sur les travaux en cours au site de Saint-Nicéphore. Les travaux réalisés en 2019 incluent :

AMÉNAGEMENT DE NOUVELLES TRANCHÉES DE CAPTAGE DU BIOGAZ DANS LA CELLULE 3A



Aménagement des tranchées

TRANSFORMATION ET AMÉNAGEMENT DE LA MAISON GARAF



Réaménagement d'une résidence acquise par WM en bordure de sa propriété afin d'en faire un lieu d'apprentissage et de formation en sciences et en environnement
Projet réalisé en collaboration avec le GARAF



2019 :
Début des travaux de rénovation
(inauguration prévue en septembre 2020)

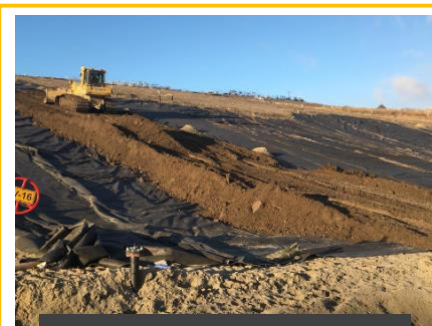
PROJET DE VALORISATION DU LIXIVIAT PAR IRRIGATION DE SAULES



Plantation de saules au site (en date de septembre 2019)



Exemple de débouché du projet (clôtures en tiges de saules)

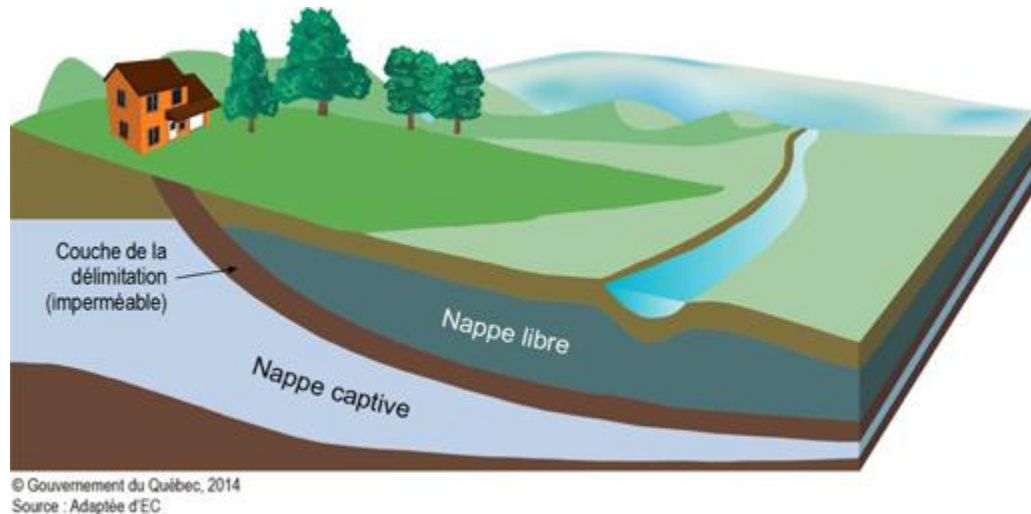


TRAVAUX DE RECOUVREMENT FINAL SUR LES TALUS NORD, OUEST ET SUD (3,7 HECTARES)

3 SUIVI ENVIRONNEMENTAL DES EAUX

Chaque année, WM réalise trois campagnes d'échantillonnage de la qualité des eaux, tel qu'exigé par le ministère : printemps, été et automne. Les échantillons sont pris à différents endroits sur le site et autour de celui-ci :

- Dans les eaux de surface qui s'écoulent autour du site (à six endroits)
- Dans les eaux souterraines de la nappe libre, qui est dans le sable (23 puits)
- Dans les eaux souterraines de la nappe captive, qui est sous la couche d'argile (16 puits)



Les échantillons sont envoyés à un laboratoire agréé par le ministère. Les résultats sont consignés dans un rapport élaboré par un consultant et transmis au ministère.

Pour interpréter les résultats, WM et le ministère tiennent compte de plusieurs facteurs :

- Les normes applicables
- Les valeurs mesurées en amont, soit avant que les eaux n'entrent en contact avec le site
- La présence naturelle de certains paramètres dans l'eau (dans la région, on note naturellement des concentrations plus élevées en fer, manganèse et azote ammoniacal)
- Les tendances et les fluctuations par rapport aux années précédentes

WM a présenté les résultats du suivi annuel de la qualité des eaux de 2018, à l'aide d'une carte interactive. Aucune problématique particulière n'a été notée.

- Eaux de surface : tous les points d'échantillonnage ont respecté les normes.
- Eaux souterraines (nappes libre et captive – voir schéma) :
 - Les dépassements observés pour le fer, le manganèse et l'azote ammoniacal correspondent à la présence naturelle dans la région (teneur de fond) et les résultats sont stables.
 - Un dépassement de la valeur limite pour les coliformes fécaux a été noté lors de la campagne d'août, la nappe libre ayant été exposée à des contaminants

extérieurs (comme des excréments d'animaux). Ce dépassement s'est avéré local et ponctuel (aucun dépassement lors des campagnes de mai et d'octobre).

Cette présentation a mené à de nombreux échanges. Les membres se sont notamment questionnés sur les causes possibles de la présence de coliformes fécaux dans la nappe libre, se demandant si ce dépassement pourrait être relié à de potentielles activités de transbordement de fosses septiques dans le secteur de l'ancien site. L'équipe de WM a précisé qu'un dépassement de cet ordre n'est pas préoccupant, d'autant plus qu'il est ponctuel, et qu'à cet endroit, le niveau de la nappe est supérieur à celui du sol : il est donc tout à fait possible que ce résultat ait été obtenu en raison, par exemple, d'excréments d'animaux. Par ailleurs, la présence de ce paramètre dans les eaux n'a pas de lien avec les opérations d'un lieu d'enfouissement.

Par ailleurs, le Comité a demandé des précisions sur la façon dont est calculée la teneur de fond, soit la présence jugée naturelle de certains paramètres dans le sol, ainsi que sur les conséquences de la présence naturelle de fer et de manganèse dans les eaux, demandant par exemple si des normes du règlement sur l'eau potable concernent ces paramètres (ce qui n'est pas le cas).

Enfin, des membres ont souligné des inquiétudes véhiculées dans le voisinage en lien avec la qualité de l'eau des puits artésiens à proximité du site et demandé des précisions sur les résultats des échantillonnages réalisés à ces puits. WM a indiqué que les analyses effectuées démontrent l'absence d'effet de la présence du site sur la qualité de l'eau potable (certains puits peuvent toutefois être contaminés de façon locale, en raison d'un mauvais entretien). Par ailleurs, aucun résident n'a communiqué avec WM pour souligner de problématique particulière.

4 PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE

4.1 CAPTAGE ET MISE EN VALEUR DU BIOGAZ

Tous les lieux d'enfouissement au Québec accueillant annuellement 50 000 tonnes et plus de matières résiduelles ont l'obligation de capter les biogaz qui sont produits par la décomposition des matières organiques, pour ensuite les valoriser ou les détruire.

WM a d'abord rappelé les deux types de structures utilisées pour capter les biogaz :

- Les tranchées horizontales, installées au fur et à mesure de l'aménagement d'une cellule, qui sont en fait des tuyaux perforés et entourés de pierre nette
- Les puits verticaux, forés lors du recouvrement final des cellules, qui sont constitués d'un tuyau de PVC et d'une valve à la tête du puits pour contrôler le débit du biogaz



Un puits de captage de biogaz

Ces structures sont reliées à un système d'aspiration central.

WM a ensuite dressé le bilan de la valorisation en 2019 :

- Entre 65 et 95 % du biogaz capté est valorisé de quatre façons :
 - ◆ Production d'électricité vendue à Hydro-Québec (capacité de 7,6 mégawatts)
 - ◆ Récupération d'énergie et transfert de chaleur aux serres Demers
 - ◆ Source d'énergie du Centre de formation en entreprise et récupération (CFER)
 - ◆ Chauffage du réacteur biologique séquentiel (pour le traitement biologique des eaux) afin de maintenir une température élevée constante

La partie du biogaz qui n'est pas valorisée (entre 5 et 35 %, selon la période de l'année) est brûlée par les torchères.



WM a également partagé au Comité les résultats des suivis effectués sur le terrain pour vérifier que le réseau de captage des biogaz fonctionne bien, et qu'il n'y a pas d'émissions fugitives d'importance. Ces suivis sont réalisés sur l'ensemble du site, trois fois par année. En cas de dépassement de la valeur fixée par le ministère, WM doit définir un plan d'action pour remédier à la situation.

4.2 EAUX DE LIXIVIATION

WM a rappelé au Comité que les eaux de lixiviation sont d'abord traitées par WM sur le site, avant d'être envoyées aux égouts de la Ville pour être traitées une seconde fois. Une entente avec la Ville prévoit une limite pour la charge en azote ammoniacal qui peut être envoyée dans le réseau municipal.

WM a partagé le bilan des eaux de lixiviation pour l'année 2018, montrant que les concentrations en azote ammoniacal ont respecté les limites fixées par l'entente avec la Ville.

4.3 REBOISEMENT ET AMÉNAGEMENTS FAUNIQUES

Depuis 2010, des projets de reboisement et d'aménagements fauniques sont réalisés sur le site pour éviter l'érosion, renaturaliser les zones utilisées temporairement, favoriser les habitats fauniques et collaborer à des activités éducatives. En effet, ces projets sont réalisés en partenariat avec le GARAF (le Groupe d'aide pour la recherche et l'aménagement de la faune), qui utilise le site de Saint-Nicéphore comme laboratoire à grande échelle.

En 2019, près de 7000 arbres ont été plantés sur la propriété; de plus, des plantation herbacées (396) et des arbustes (1490) ont été aménagés sur les rives des bassins de sédimentation des eaux de surface. Au total, environ 100 000 arbres et arbustes ont été plantés depuis 2010.

Le bilan du reboisement est présenté à l'annexe 2.

4.4 TRAVAUX DE STABILISATION DES BERGES PAR LE GARAF

Également en 2019, le GARAF a poursuivi son suivi des travaux de stabilisation des berges réalisés près du boulevard Allard afin de limiter l'érosion et le transport de sédiments dans les cours d'eau avoisinants.

Les suivis réalisés montrent que les aménagements ont résisté, en majeure partie, aux intempéries, et qu'ils ont atteint leurs objectifs. Le GARAF prévoit poursuivre le suivi et l'entretien au cours des trois prochaines années.

4.5 SUIVI DE LA BIODIVERSITE SUR LE SITE (GARAF)

En 2019, les membres ont reçu de l'information sur la biodiversité présente sur la propriété, grâce à des inventaires réalisés par le GARAF ayant permis d'identifier :

- Dix espèces de poissons, comme la perchaude et le crapet-soleil
- Plusieurs espèces d'oiseaux, comme le héron vert et le dindon sauvage
- 13 espèces issues de l'herpétofaune (tortues, grenouilles, couleuvres, etc.)

Une biodiversité importante a notamment pu être observée dans le bassin de sédimentation des eaux de surface, incluant des espèces non tolérantes à la pollution (couleuvre brune, grenouille verte, hirondelle bicoloré...).

Des données plus détaillées sur la biodiversité seront présentées aux membres en 2020.

5 SUIVIS SONORES

En 2019, WM a présenté la méthodologie utilisée pour son suivi sonore annuel, réalisé depuis 2014, ainsi que les résultats obtenus.

Comme l'exige le ministère, une fois par année, les niveaux sonores sont enregistrés pendant 24 h, et ce, à quatre points répartis sur le site. WM enregistre également le bruit à quatre points de référence hors site, afin de connaître le bruit déjà présent dans le milieu et ainsi isoler la contribution sonore du site.

Le suivi sonore réalisé en 2019 indique que la norme est respectée. Un seul dépassement de la norme a pu être noté; après vérification, le niveau sonore à ce moment n'était pas attribuable à la présence du site.

Lors de cette présentation, les membres ont cherché à mieux comprendre de quelle façon la localisation des points de mesure a été déterminée, la façon dont le ministère interprète les résultats obtenus, et la façon dont la firme certifiée est sélectionnée. Des suivis auront lieu en 2020 afin d'apporter les précisions demandées.



6 PROJET DE VALORISATION DU LIXIVIAT PAR IRRIGATION DE SAULES

En 2019, WM a amorcé, en collaboration avec l'entreprise Raméa phytotechnologies, un projet expérimental visant à valoriser le lixiviat par l'irrigation d'une nouvelle plantation de saules aménagée sur les secteurs plus anciens du site.

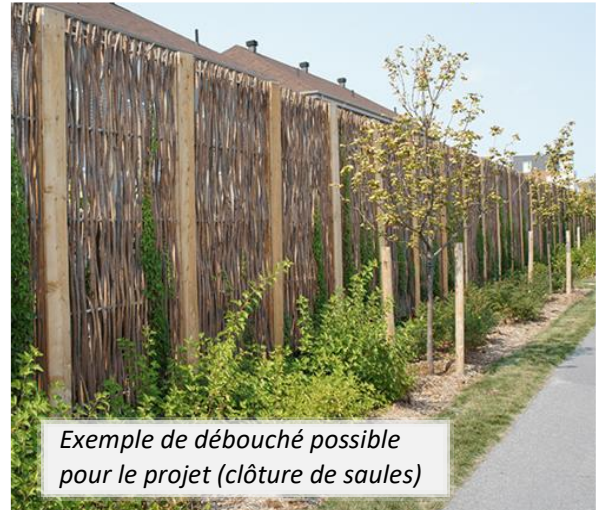
Plus précisément, le projet consiste à :

- Réaliser une plantation de saules de 10 hectares sur la phase 1 du site, qui ne génère presque plus de biogaz.
- Irriguer ces saules avec le lixiviat de cette même zone, riche en nutriments (azote et phosphore) mais suffisamment dilué pour être absorbé, afin d'augmenter la production des tiges et de les commercialiser (sous forme de murs antibruit, de biomasse ou de paillis).
- Par le fait même, traiter naturellement le lixiviat, qui sera absorbé par les racines de saules, et réduire les émissions de gaz à effet de serre par la présence de saules

L'irrigation au lixiviat, qui nécessite un certificat d'autorisation de la part du ministère, débutera en 2020.

Ce projet fait suite à un projet pilote mené au site de Sainte-Sophie depuis 2018 en collaboration avec des organismes de recherche (Polytechnique Montréal, Institut de recherche en biologie végétale). À Saint-Nicéphore, il est prévu que le GARAF évalue l'impact de la présence des saules sur la faune.

La plantation ayant eu lieu en juin, les membres ont pu visualiser la plantation lors de la visite de site, au mois de septembre. Ils en ont réalisé un suivi attentif tout au long de l'année, s'informant notamment sur les éventuels risques pour l'environnement et demandant des précisions sur le suivi réalisé par les chercheurs. L'équipe de WM a confirmé que les résultats des études seront présentés aux membres lorsqu'ils seront disponibles.



7 VISITE TERRAIN DU LIEU D'ENFOUISSEMENT

La rencontre de septembre a débuté par une visite guidée du site de Saint-Nicéphore, qui a permis aux membres d'en apprendre plus sur le fonctionnement du lieu d'enfouissement, notamment :

- L'entrée des camions au site et leur pesée
- L'aménagement d'une cellule d'enfouissement
- Les méthodes pour réduire les nuisances
- La gestion des eaux
- Le captage et la valorisation du biogaz

Cette année, les participants ont également obtenu de l'information sur :

- Des projets environnementaux réalisés sur le site en collaboration avec le GARAF (plantation d'arbres, installation de cabanes pour les oiseaux, etc.)
- Les installations du projet de recherche du professeur Cabral, de l'Université de Sherbrooke, mené sur la propriété de WM (afin de tester différents types de matériaux de recouvrement)
- La plantation expérimentale de saules
- La future maison GARAF, une résidence acquise par WM et mise à la disposition du GARAF pour en faire un laboratoire d'apprentissage et de formation en sciences et environnement pour les élèves du secondaire (en cours de rénovation au moment de la visite)

La visite terrain permet aux membres d'avoir une meilleure compréhension des aspects abordés au Comité. Il s'agit également d'une occasion de poser plusieurs questions à WM, qui participe et commente la visite.

8 BILAN DE L'ANNÉE

8.1 CONTRIBUTION AU FONDS DE FERMETURE

En vertu du REIMR¹, les exploitants de lieux d'enfouissement doivent se doter d'un fonds de fermeture. Cette exigence vise à assurer la capacité des exploitants à couvrir les coûts afférents à la gestion post-fermeture du site pour une période minimale de 30 ans. L'argent est versé dans une fiducie et ne peut servir à aucune autre activité, l'accord du ministère étant nécessaire pour retirer des sommes.

WM a rappelé au Comité que le fonds de fermeture pour le site de Saint-Nicéphore concerne la phase 3A, et que le montant total à accumuler est de 4,8 M\$. La contribution à verser avait initialement été fixée à 1,57 \$ par mètre cube (m³) de matières reçus au site. En septembre 2018, comme prévu initialement, cette contribution a été réévaluée conjointement avec le ministère et établie à 0,57 \$/m³, et ce, grâce aux très bons rendements de la fiducie. La prochaine révision est prévue en 2023.

Pour les anciennes zones, un autre mécanisme est prévu, soit une lettre de crédit d'un montant de 11 millions \$, renouvelable annuellement.

Voici le bilan des contributions de WM en date du 31 décembre 2018, tel que présenté au Comité :

Tableau 1.7 Contribution au fonds de fermeture

Année	Montant versé
2013	137 901 \$
2014	484 925 \$
2015	706 502 \$
2016	757 389 \$
2017	1 086 620 \$
2018	1 082 482 \$
Total accumulé (incluant intérêts)	4 440 546 \$

8.2 CONTRIBUTION AU FONDS D'URGENCE ET D'ACTION ENVIRONNEMENTALE

Les fonds d'urgence et le fonds d'action environnementale relèvent d'une entente avec la Ville de Drummondville et la MRC de Drummond, à la suite du décret de 2013. Le fonds d'urgence vise à assurer que des sommes sont disponibles en cas d'urgence environnementale, alors que le fonds d'action permet de soutenir des projets environnementaux à la Ville.

¹ Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles

Pour l'année 2019, en date du 30 septembre , les montants versés par WM ont été de :

- ◆ 0,27 \$ la tonne pour le fonds d'urgence, soit **54 958 \$**
- ◆ 0,80 \$ la tonne pour le fonds d'action, soit **168 480 \$**

En 2019, les membres ont demandé des explications sur la façon dont ces fonds sont calculés et attribués, plus précisément sur les vérifications faites par la Ville pour valider le tonnage reçu au site. WM a présenté un exemple de la lettre qui est acheminée à la Ville pour confirmer le tonnage reçu. En l'absence des représentants de la Ville, les précisions concernant le processus interne de vérification n'ont toutefois pu être fournies.

Enfin, la Ville a indiqué que l'explication sur l'utilisation des fonds ne sera dorénavant plus présentée dans le cadre des rencontres, sachant qu'une demande d'accès à l'information doit généralement être formulée pour obtenir ce type d'information.

8.3 CONTROLE DES GOELANDS

Depuis 2012, WM fait appel à des fauconniers pour assurer le contrôle des goélands, sauf en hiver, puisqu'il n'y a pas de besoin d'effarouchement, les goélands étant peu présents. Cette année encore, aucune pyrotechnie n'a été utilisée.

WM a comparé les données sur la présence des goélands pour 2019 et 2018. Celles-ci montrent une affluence moins importante en 2019 par rapport à 2018.

Lors de cette présentation, les membres ont demandé si WM remarque une tendance à la baisse au niveau du nombre de goélands, depuis qu'un contrôle est réalisé. Des données à cet effet seront présentées en 2020.

8.4 BILAN ANNUEL DES PLAINTES

Lors des réunions, WM expose chacune des plaintes qui lui ont été acheminées aux membres du Comité ainsi que les correctifs mis en place. Les membres peuvent en discuter et fournir des recommandations à WM pour limiter les désagréments vécus par le voisinage.

En 2019, deux plaintes ont été enregistrées, toutes deux concernant les odeurs.

Pour prévenir les odeurs, WM a :

- Maximisé le recouvrement de la partie nord de la cellule
- Ajusté le dosage du produit utilisé pour la neutralisation des odeurs lors des journées chaudes et humides

Le registre des plaintes et le détail des mesures correctives sont disponibles à l'annexe 3.

Le Comité rappelle qu'il est possible de recevoir des « **alertes odeurs/bruits** » lorsque WM prévoit effectuer des travaux pouvant causer des odeurs ou autres nuisances. Pour s'inscrire aux alertes, visiter le site Internet du Comité au :

www.vigilancewmst-nicephore.org

8.5 BILAN DES VISITES DU MELCC

Au cours de l'année 2019, six visites du ministère ont eu lieu. Dans le cadre de ces visites, une inspection complète des installations et la vérification du registre au poste de pesée sont réalisées par le ministère.

Le ministère a partagé quelques observations. Celles-ci concernaient la présence d'une accumulation d'eau en bas du talus nord, du recouvrement à ajouter à certains endroits à l'intérieur de la cellule, une pile de sols à identifier. Le ministère a également demandé une confirmation de la date de remise en fonction du système d'odeurs, a effectué le suivi d'une mauvaise détection de radioactivité et a demandé, à titre informatif, des précisions sur des valeurs inscrites sur le portail radioactif.

Par ailleurs, en 2019, WM a reçu un avis de non-conformité concernant la présence d'eaux contenant du lixiviat accumulées en périphérie immédiate d'une cellule, en bas du talus nord (soit à l'intérieur de la propriété). Au moment de recevoir cet avis, WM avait déjà apporté les correctifs requis, et aucun suivi supplémentaire n'était à faire. Par ailleurs, ces eaux n'ont pas atteint les fossés périphériques (aucun impact noté sur l'environnement).

Le registre de ces visites est présenté à l'annexe 4.

8.6 AUTRES DOSSIERS

En 2019, WM a annoncé un partenariat conclu avec la Commission scolaire des Chênes afin de louer une résidence acquise par l'entreprise au GARAF, qui permettra à l'organisme d'en faire un lieu d'apprentissage et de formation en environnement et en science, dans la continuité de sa mission actuelle. Les membres ont pu prendre connaissance du plan d'aménagement du futur



établissement, pour lesquels les travaux devraient être terminés en septembre 2020. De façon plus générale, les membres ont échangé sur les usages possibles de terrains acquis par WM le long du boulevard St-Joseph.

Par ailleurs, le Comité a été informé des travaux de recherche menés par l'Université de Sherbrooke sur le site. Ces travaux ont pour objectif de tester l'efficacité de différents types de recouvrement pour limiter les infiltrations d'eau, et donc les quantités de lixiviat. Ils permettront également de modéliser les infiltrations d'eau au site, et ainsi de prendre de meilleures décisions pour les sites du Québec et du Nord-Est américain, qui doivent composer avec la neige.



9 AUTORISATIONS ET DÉVELOPPEMENT DE LA PROPRIÉTÉ

9.1 DECRET POUR L'EXTENSION DES OPERATIONS D'UN AN SUR LA PHASE 3A

En mars 2019, WM a avisé les membres du dépôt d'une demande au ministère visant à prolonger la durée de vie de la phase 3A. En effet, le site n'aura pas atteint sa pleine capacité en septembre 2020 (fin de la durée de vie autorisée), les tonnages reçus au site chaque année ayant été inférieurs au maximum autorisé. La demande visait donc à retirer la date d'échéance du décret, tout en respectant le tonnage total prévu dans l'autorisation initiale.

Les membres ont posé différentes questions afin de bien comprendre la nature de la demande déposée par WM et l'évolution du tonnage reçu au site, y compris les raisons pour lesquelles le site n'était pas rempli à la date prévue.

En septembre, WM a avisé les membres que l'autorisation avait été prolongée jusqu'en septembre 2021.

9.2 PROJET D'EXPLOITATION DE LA PHASE 3B

Le 2 octobre 2019, WM a informé les membres de son souhait de poursuivre ses opérations sur la phase 3B. Le projet et la démarche de consultation déployée ont été présentés en plus amples détails lors de la rencontre de novembre².

Lors de cette présentation, les membres ont soulevé divers questionnements, notamment afin de bien comprendre les différents scénarios élaborés par WM pour justifier le besoin d'un projet d'agrandissement, la capacité totale en enfouissement à l'échelle du Québec et les technologies disponibles comme alternative à l'enfouissement.

² À noter que les représentants de la Ville de Drummondville n'ont pas assisté à cette présentation. Voir le compte rendu de de la rencontre du 27 novembre 2019 pour plus de détails.

Des questions ont également été formulées sur les impacts potentiels de ce projet, comme la destruction de milieux humides, et les efforts de WM pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre.

Enfin, les membres ont demandé à être tenus informés du litige en cours avec la Ville. WM a mentionné devoir limiter ses commentaires en raison de la nature juridique du dossier (mais certains éléments, tels que les dates d'audition, pourront être partagés).

Le Comité a demandé de poursuivre les échanges sur le projet en 2020.

10 RÉSULTATS

Le Comité de vigilance du lieu d'enfouissement de Saint-Nicéphore conclut sa treizième année d'activités régulières.

En plus d'assister aux réunions, les membres étudient les rapports et présentations qui leur sont remis, effectuent des visites terrain, se documentent sur les dossiers sensibles et continuent de surveiller régulièrement les activités du site et les impacts possibles.

Ainsi, au cours de l'année 2019, le Comité a effectué un suivi attentif de différents dossiers, dont l'évolution des travaux en cours, le suivi de la qualité des eaux, la gestion du biogaz et les engagements financiers de WM dans différents fonds.

Plusieurs compléments d'information ont été demandés par les membres, qui ont cherché à mieux comprendre, notamment, les vérifications faites du côté de la Ville pour valider le tonnage reçu au site, l'impact de la présence naturelle de fer et de manganèse dans les eaux de surface et souterraines, l'explication de la présence ponctuelle et locale de coliformes fécaux dans la nappe libre et le fonctionnement de la compilation du tonnage à la balance.

L'année 2019 a été riche en échanges et plusieurs suivis sont prévus pour 2020. Par exemple, à la demande des membres, des explications seront fournies sur la justification de la localisation des points de mesure pour les relevés sonores, et des données comparatives seront présentées afin d'évaluer l'impact qu'ont eu les mesures de contrôle des goélands depuis leur mise en place. Les membres ont également demandé à poursuivre les échanges sur le projet de phase 3B.

Enfin, l'année 2019 a été l'occasion de recruter de nouveaux membres issus du voisinage du site, qui assisteront aux rencontres à compter de 2020.

Annexe 1

Calendrier thématique

2019



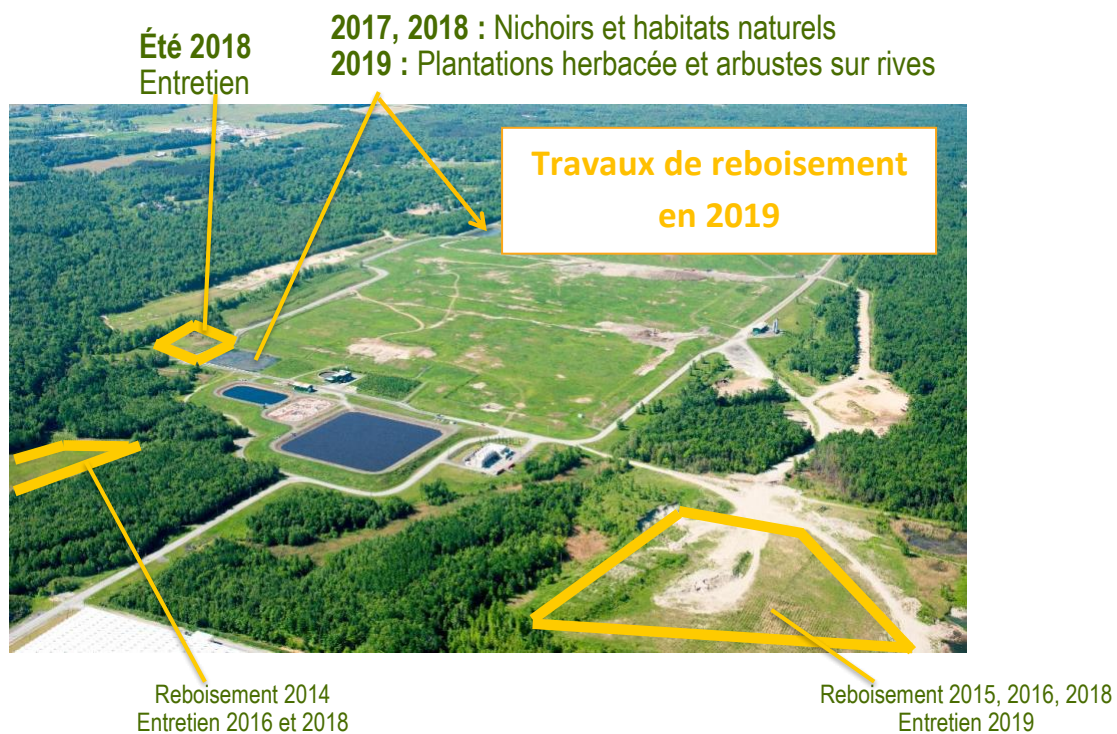
PROPOSITION DE CALENDRIER ANNUEL DES THÈMES À ABORDER
AUX RENCONTRES DU COMITÉ DE VIGILANCE DE SAINT-NICÉPHORE
VERSION 2019

27 mars 2019 TRIMESTRE 1	12 juin 2019 TRIMESTRE 2	4 septembre 2019 TRIMESTRE 3	27 novembre 2019 TRIMESTRE 4
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Retour sur les travaux de l'année écoulée et aperçu des travaux à venir ▪ Projet de valorisation du lixiviat par irrigation de saules ▪ Contribution au fonds de fermeture ▪ Travaux de recherche de l'Université de Sherbrooke ▪ Varia 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Suivi environnemental des eaux : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Eaux de surface ▪ Eaux souterraines ▪ Varia 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Visite du site ▪ Performance environnementale : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Biogaz ▪ Eaux de lixiviation ▪ Reboisement et aménagements fauniques ▪ Travaux de stabilisation des berges par le GARAF ▪ Suivi de la biodiversité sur le site (GARAF) ▪ Suivi sonore annuel ▪ Varia 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Bilan de l'année écoulée: <ul style="list-style-type: none"> ➢ Contribution au fonds d'urgence et d'action environnementale ➢ Utilisation du fonds d'action environnementale par la Ville ➢ Lettre de crédit (renouvellement) ➢ Contrôle des goélands ➢ Bilan annuel des plaintes ➢ Bilan des visites du MELCC ➢ Visites au site Internet ▪ Varia
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Actions de suivi ▪ Registre des plaintes ▪ Registre des visites du MELCC ▪ Validation du rapport annuel ▪ Validation du calendrier annuel 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Actions de suivi ▪ Registre des plaintes ▪ Registre des visites du MELCC 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Actions de suivi ▪ Registre des plaintes ▪ Registre des visites du MELCC 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Actions de suivi ▪ Registre des plaintes ▪ Registre des visites du MELCC

Annexe 2

Bilan du reboisement

Bilan : 99 861 arbres et arbustes plantés			
Année	Arbustes	Tiges (saule, spirée, cornouiller)	Arbres
2010	336		1 581
2011	800		8 500
2012	975	1 500	9 268
2013		800	11 574
2014	220		12 698
2015	200	800	11 115
2016			12 290
2017			8 185
2018			10 282
2019	1 490	396	6 851
Sous-total	4 021	3 496	92 344
TOTAL	99 861		



Annexe 3

Registre 2019 des plaintes

Registre 2019 des plaintes

Date de la plainte	Température	Secteur	Nature de la plainte	Mesure(s) corrective(s)
2 juillet 2019	25 °C	Boulevard St-Joseph	Odeur	<ul style="list-style-type: none"> ● Ajout de recouvrement journalier – partie nord du site
19 août 2019	19°C –Entre 90-95% Humidité	Rue Labrecque	Odeur de déchet le 18 août au soir	<ul style="list-style-type: none"> ● Maximiser le recouvrement de la partie nord ● Ajustement du dosage de produit lors de journées chaudes et humides

Annexe 4

Registre 2019 des visites du MELCC

Registre 2019 des visites du MELCC

Date	Raison de la visite	Commentaires reçus	Correctif apporté
1 ^{er} février	Visite de routine – balance	Aucun	Aucun
	Visite de routine – site	Aucun	Aucun
21 mars	Visite de routine – balance	Aucun	Aucun
	Visite de routine – site	Aucun	Aucun
22 mai	Visite de routine – balance	Aucun	Aucun
	Visite de routine – site	À la suite des pluies abondantes, présence d'accumulation d'eau en bas du talus nord (eau échantillonnée par le MELCC – avis de non-conformité remis).	Situation connue de la part des gestionnaires et travaux correctifs complétés dans les jours suivants, avant la réception de l'avis de non-conformité. Aucune eau n'a atteint les fossés périphériques.
25 juillet	Visite de routine – balance	Précision des valeurs inscrites sur le portail radioactif quant à la teneur de fond.	Aucun – Information donnée à l'inspectrice.
	Visite de routine – site	<ul style="list-style-type: none"> • Recouvrement à ajouter à certains endroits à l'intérieur de la cellule ; • Identification d'une pile de sols en place ; • Confirmation de la remise en fonction du système d'odeur ; • Suivi d'une mauvaise détection de radioactivité. 	<ul style="list-style-type: none"> • Recouvrement ajouté ; • Identifié la pile de sols en question ; • Système remis en fonction le 26 juillet.
17 octobre	Visite de routine – balance	Aucun	Aucun
	Visite de routine – site	Aucun	Aucun
11 décembre ³	Visite de routine – balance	Aucun	Aucun
	Visite de routine – site	Aucun	Aucun

³ Visite ayant eu lieu après la dernière rencontre du Comité en 2019

Annexe 5

Carte du site de Saint-Nicéphore



LÉGENDE

- **A** – Torchères
- **B** – Centrale électrique
- **C** – Vers les serres Demers
- **D** – Bassin d'accumulation du lixiviat
- **E** – Réacteur biologique séquentiel (RBS)
- **F et G** – Bassins de sédimentation des eaux de surface
- **H** – Poste de contrôle